



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Introduction et aperçu général

Le premier rapport annuel de l'ICPSI, publié il y a un an, décrivait les origines et le mandat de l'Institut. Dans le présent rapport, le message du Président traite des objectifs de l'Institut, et les sections suivantes font état des activités qu'il a menées au cours de sa première année complète d'existence.

En 1984, le Parlement a créé l'Institut pour aider le public à mieux comprendre les questions relatives à la paix et à la sécurité, tout particulièrement dans la mesure où elles touchent le Canada, et pour lui donner la possibilité de s'informer davantage sur elles. Cette initiative traduisait une préoccupation quant à la qualité de l'information fournie et à l'insuffisance des ressources permettant de remplir ce rôle auprès de la population. Toutefois, les moyens d'atteindre l'objectif n'étaient décrits que dans les termes les plus généraux, tout comme les grandes lignes des activités de l'Institut, nommément "la limitation des armements, le désarmement, la défense et la solution des conflits". Nos programmes sont axés sur les grands thèmes de notre mandat, mais les modalités et l'ordre de priorité vont évoluer à mesure que grandiront notre expérience et notre capacité de répondre aux besoins du public.

Ces besoins, nous l'avons constaté, s'apparentent à une multitude d'intérêts variés, comme on peut le voir en lisant la description de nos subventions. Ainsi, environ la moitié d'entre elles sont accordées pour des projets de recherche et l'autre moitié pour des activités visant à rejoindre un public plus vaste, par exemple, la publication de revues, la production de films, la tenue de conférences et plus généralement, tout ce qui contribue à l'éducation du public. Au début, l'Institut a délibérément adopté une attitude très souple à l'égard des demandes de subventions, à la fois pour connaître les idées du public

intéressé et pour mieux définir des critères applicables à ses propres programmes, étant donné qu'il a pour mission "d'encourager des débats publics", ainsi que de "subventionner" et de "poursuivre" des recherches.

L'Institut n'a certes pas chômé, et cela a peut-être été dû en partie au fait que l'ONU a proclamé l'année 1986 Année internationale de la paix. Ainsi, l'Institut a aidé à organiser des conférences d'envergure à Montréal, Toronto et Vancouver, et il a notamment financé la publication de comptes rendus et d'articles dans ce contexte; par ailleurs, des organismes préparent actuellement un certain nombre de documentaires pour la télévision, de même que des enquêtes sur le matériel didactique et les cours donnés dans les écoles et universités et traitant de la paix et de la sécurité; d'autres ont monté des pièces de théâtre et des expositions, ou publient des bulletins d'information. Naturellement, la qualité de ces entreprises varie. L'Institut ne peut pas et ne doit pas exercer un contrôle strict sur le contenu des activités, pas plus qu'il ne désire imposer des critères qui, à ce stade, risqueraient d'entraîner l'exclusion de projets uniquement pour des raisons "d'équilibre" ou parce qu'ils sont mal préparés. Nous exigeons par contre que nous soient fournies des preuves de l'appui de la collectivité, dans le cas d'initiatives locales, et que les projets d'envergure nationale bénéficient effectivement à l'ensemble des Canadiens et Canadiennes.

Il faudra plus de temps pour que les projets de recherche entrepris ou parrainés par l'Institut donnent des résultats tangibles, mais en général, les projets en cours (voir plus loin) touchent à tous les aspects de sa mission. Certes, la crédibilité de l'Institut reposera en bonne partie sur le produit des